

## ***Cahier des charges de la première phase***

### ***Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris***

#### **1. Contexte**

##### **Contexte de la mise en œuvre**

Outre son objectif principal - le suivi -, la Déclaration de Paris souligne l'importance d'envisager un processus d'évaluation indépendant international. La Déclaration explique que le processus d'évaluation doit permettre de mieux comprendre en quoi une aide plus efficace répond mieux aux objectifs en matière de développement et qu'elle doit être appliquée sans constituer un fardeau supplémentaire pour les pays partenaires.

Suite aux discussions menées au cours de la troisième et de la quatrième rencontre du Réseau du CAD pour l'évaluation du développement (EvalNet), des consultations sur la manière de présenter ce travail ont été initiées avec l'Activité conjointe sur le suivi de la Déclaration de Paris, le Groupe de travail pour l'efficacité de l'aide (GT-EFF) et avec les pays partenaires. Au cours de la huitième rencontre du GT-EFF (5 au 7 juillet 2006), EvalNet a présenté des propositions pour le suivi de l'évaluation de la Déclaration de Paris et invité les pays partenaires à rejoindre une équipe spéciale chargée de coordonner les processus d'évaluation indépendants. Les membres GT-EFF ont accueilli cette initiative avec enthousiasme, soulignant que l'approche proposée renforcerait les approches harmonisées de l'évaluation et permettrait d'établir des priorités dans les évaluations menées par les différents pays, en utilisant les processus en place. Il a été indiqué que les donateurs devraient aussi se porter volontaires pour être évalués. Les membres du GT-EFF ont accepté que le Réseau d'évaluation continue à travailler sur le processus d'évaluation conjoint, notamment pour la préparation d'un rapport initial en vue du 3<sup>ème</sup> Forum de haut niveau sur la Déclaration de Paris, en 2008. Ceux-ci recommandent d'opter pour une évaluation relativement sommaire, tout en s'intéressant aux questions à long terme restant d'actualité après le forum.

À l'occasion des Ateliers régionaux 2006 sur l'efficacité de l'aide en Afrique, en Asie et en Amérique latine, nombre de pays partenaires ont renouvelé leur soutien au projet d'évaluation conjointe. Il a été souligné que l'évaluation, si elle se concentrait sur les questions les plus élémentaires (qu'est-ce qui marche ? pourquoi ?) pouvait apporter une valeur ajoutée au processus de mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

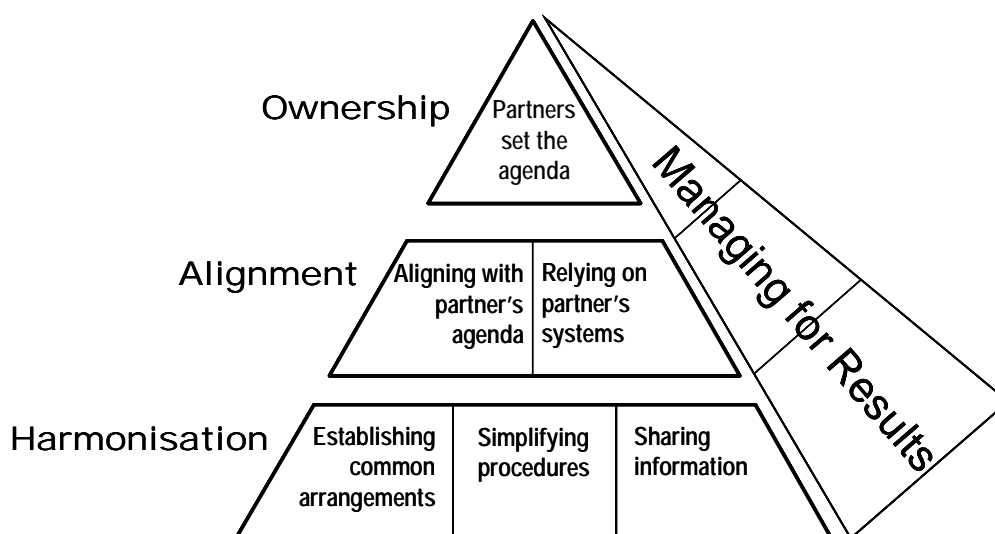
##### **La Déclaration de Paris**

La Déclaration de Paris propose un défi majeur, tant en termes de coopération au développement qu'en termes d'évaluation du développement. Par rapport à d'autres déclarations conjointes sur l'harmonisation de l'aide et l'alignement, elle constitue une feuille de route pratique, orientée sur l'action, proposant des objectifs bien précis à atteindre avant 2010 et différentes étapes d'évaluation d'ici là. Le nombre de pays et

d'organisations internationales participant au Forum de haut niveau ayant apposé leur signature sur les engagements conjoints de la Déclaration est sans précédent, ce qui reflète un élargissement progressif du type d'intervenants participant aux grandes rencontres organisées par le CAD de l'OCDE.

Le diagramme présenté ci-dessous a été largement diffusé sous différentes formes, afin de fournir une définition claire et accessible des concepts clés : appropriation par les pays, alignement des politiques et des systèmes, harmonisation, ainsi que la façon dont ces différentes notions sont reliées entre elles et avec le thème plus vaste de la gestion axée sur les résultats.

**Schéma 1 : les concepts de la Déclaration de Paris**



<b>Appropriation</b>	Les partenaires fixent les objectifs		
<b>Alignement</b>	Alignement sur les objectifs fixés par les partenaires	Utilisation des systèmes des pays partenaires	
<b>Harmonisation</b>	Mise en place des dispositifs communs	Simplification des procédures	Partage de l'information

**Gestion des résultats**

Source : DAC (2004).

Un élément important du texte final de la Déclaration de Paris est qu'il inclut des engagements, non seulement sur le programme d'harmonisation et d'alignement déjà établi, mais sur cinq domaines, parmi lesquels l'appropriation par les pays et la gestion des résultats, ainsi que la responsabilité mutuelle.

La Déclaration est loin de se limiter à un énoncé de principes généraux. Elle exprime une vision partagée, au moins sur les fondements, sur la manière dont les variables des institutions centrales s'articulent les unes avec les autres, et sur leur importance.

En ce sens, elle amène une réflexion internationale sur certains sujets clés intéressant les deux camps concernés par l'aide officielle internationale.

Le titre de la Déclaration communique un message simple mais important : l'aide sera bien plus efficace si les actions et les changements de comportement présentés au titre d'engagements sous les cinq thèmes sont mis en œuvre, et elle sera moins efficace s'ils ne le sont pas. En outre, les résultats du développement dépendent en grande partie de ces mêmes variables.

Le consensus sur ces propositions centrales ne doit pas dissimuler les différences d'interprétation et d'emphase qui les accompagnent. Ce phénomène reflète plusieurs facteurs. Premièrement, il existe des désaccords, non exprimés mais généralement reconnus, sur la manière dont les variables (appropriation, alignement etc.) s'articulent les unes avec les autres. Il n'existe pas une vision unique et universelle de ces questions, d'autant que certains principes sous-jacents de la Déclaration de Paris sont de plus en plus remis en cause, à mesure que la mise en œuvre progresse. Deuxièmement, ces points de vue sont, dans l'ensemble, des axiomes pratiques formant partie intégrante de la manière dont certaines agences considèrent le monde actuel : ils se basent sur l'expérience mais ne sont pas fermement enracinés dans un système de preuves tangibles. Troisièmement, sans doute le point le plus important : la "théorie du programme", ou l'ensemble d'hypothèses qui sous-tendent la logique de la Déclaration, n'a pas encore été totalement définie.

Certains diront peut-être qu'en raison de ces particularités, les engagements du consensus de Paris ne peuvent faire l'objet d'une évaluation. Cependant, et bien au contraire, il est tout à fait normal que le début d'un processus d'évaluation soit marqué par un certain degré d'incertitude ou de désaccord sur les détails de la concrétisation d'une politique ou d'un programme. Une plus grande clarté, et si possible un consensus, sur ces questions, voilà l'un des objectifs souhaités par toute évaluation. Le défi représenté par l'évaluation des engagements de la Déclaration de Paris ne fait pas exception.

### **Théorie de l'évaluation**

L'évaluation entend compléter le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, notamment avec le Plan de suivi à moyen terme, qui a avancé au cours de l'Activité conjointe sur le suivi, en approfondissant la réflexion sur les enseignements tirés des enquêtes sur la Déclaration de Paris.<sup>1</sup> Les enquêtes visent à déterminer si les pays partenaires honorent leurs engagements, en fonction de 12 indicateurs, et si la mise en œuvre progresse. Dans une certaine mesure seulement, elles soulèvent également d'autres questions fondamentales afin de tenter de comprendre pourquoi certains changements se produisent, et d'autres non. Signalons par ailleurs que les enquêtes ne sont pas conçues pour mesurer si le processus débouche sur une plus grande efficacité, ou s'il s'agit simplement de conséquences involontaires des processus de changements mis en œuvre.

---

<sup>1</sup> Le Rapport d'enquête résumant les premiers résultats est prévu pour mars/avril 2007.

L'évaluation se concentrera donc sur les effets déterminants qui ne seraient pas pris en compte par les paramètres des enquêtes sur la Déclaration de Paris, notamment sur les issues envisagées et les avantages du programme sur l'efficacité de l'aide. En outre, le processus d'évaluation permet de soulever davantage de questions fondamentales liées à la théorie du changement, qui sous-tendent implicitement la Déclaration de Paris, et de mettre en avant des conséquences inattendues du processus de mise en œuvre.

La valeur ajoutée de l'évaluation peut être ainsi résumée :

- Une évaluation peut permettre d'apprécier les liens entre l'efficacité de l'aide et les résultats du développement en fonction d'une perspective à long terme.
- Une évaluation peut aller plus loin que la simple vérification du respect des 12 indicateurs de la Déclaration de Paris. En outre, si les enquêtes identifient les progrès accomplis ("quoi"), l'évaluation peut répondre aux questions sur la manière ("comment") dont ils ont été accomplis et les raisons pour lesquelles ils l'ont été ou non ("pourquoi" ou "pourquoi pas").
- Une évaluation peut permettre de déterminer si la Déclaration de Paris est un bon outil quant à l'efficacité de l'aide.
- Une évaluation peut offrir l'occasion d'une analyse en profondeur sur le comportement des pays partenaires et les donateurs et sur la manière dont ils interagissent.
- Une évaluation peut suivre des thèmes précis pouvant éventuellement donner lieu à une enquête plus poussée.
- L'évaluation est un outil permettant de tirer des enseignements pratiques.
- L'évaluation peut fournir une perspective internationale sur l'ensemble des donateurs.

### **Parties concernées par l'évaluation**

Sachant que les constatations de cette évaluation seront intéressantes pour de multiples parties, sa conception et sa mise en œuvre doivent prendre en considération leurs différents besoins, voire leurs préoccupations divergentes. Au premier niveau, les parties-prenantes sont les signataires de la Déclaration de Paris : gouvernements des pays partenaires, instances dirigeantes et hauts responsables des agences de développement. Au deuxième niveau se trouvent les entités chargées de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : gouvernements, donateurs, sociétés civile et actionnaires du privé dans les pays partenaires, ainsi que le personnel dirigeant ou opérationnel des donateurs/agences de développement.

Les résultats de l'évaluation doivent donc être communiqués différemment aux différentes parties. Une stratégie de diffusion sera développée en temps voulu.

## Gestion globale de l'évaluation

La stratégie à suivre pour l'évaluation sera proposée par un Groupe de référence international réunissant des membres issus d'horizons divers, dirigé conjointement par un représentant d'un pays partenaire et d'un pays donneur, qui se réunira trois ou quatre fois entre 2007 et 2008. Le Groupe de référence nommera un petit Groupe de gestion chargé de gérer l'évaluation au quotidien. Le Groupe de référence et le Groupe de gestion seront assistés d'un petit secrétariat hébergé et financé par le Danemark (voir chapitre 3 pour en savoir plus sur la structure de gestion).

## 2. But et périmètre

### But de l'évaluation

Le **but** de l'évaluation est de fournir des informations sur les conséquences d'un renforcement de l'efficacité de l'aide.<sup>2</sup> Aux fins de disposer d'une base adéquate pour l'évaluation, deux phases ont été distinguées :

- Phase 1 : son but sera de renforcer l'efficacité de l'aide en identifiant de bonnes pratiques dans les comportements partenaires et des donateurs quant à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris
- Phase 2 : son but sera de déterminer les liens entre efficacité de l'aide et résultats du développement.

### Périmètre et motif<sup>3</sup>

En ce qui concerne son périmètre, l'évaluation s'intéressera à tous les niveaux soulignés dans le cadre indicatif d'évaluation de la Déclaration de Paris, présenté au schéma 2<sup>4</sup> :

- Les *ressources* nécessaires sont identifiés en utilisant le langage de la Déclaration de Paris : "les soutiens persistants des plus hautes sphères politiques, une pression des pairs et une action coordonnée". Nous partons du principe que cette phrase résume l'importance d'un ensemble de ressources nécessaires, tant du côté des donateurs que de celui des pays partenaires.
- L'*extrant* désigne les actions et les changements de comportement auxquels la Déclaration engage les signataires.
- Concernant les *réalisations*, deux différents niveaux ont été identifiés. Les réalisations de type 1, qui montrent en quoi le respect des engagements de la Déclaration de Paris est censé rendre l'aide plus efficace ; et les réalisations de type 2, qui montrent en quoi il en résulte une plus grande efficacité de développement.
- Les *impacts* sont définis de manière habituelle et font référence aux conséquences finales des résultats du développement.

---

<sup>2</sup> Il n'existe pas de définition officielle pour l'efficacité de l'aide, mais la notion réunissant plusieurs changements de comportements et de pratiques, pris dans leur ensemble, fait l'objet d'un consensus très large.

<sup>3</sup> Ce chapitre résume et reprend une discussion contenue dans le "Options Paper" préparé en 2006 pour le Réseau OCDE/CAD sur l'évaluation du développement, qui peut être téléchargé sur le site [www.oecd.org/dac/evaluationnetwork](http://www.oecd.org/dac/evaluationnetwork)

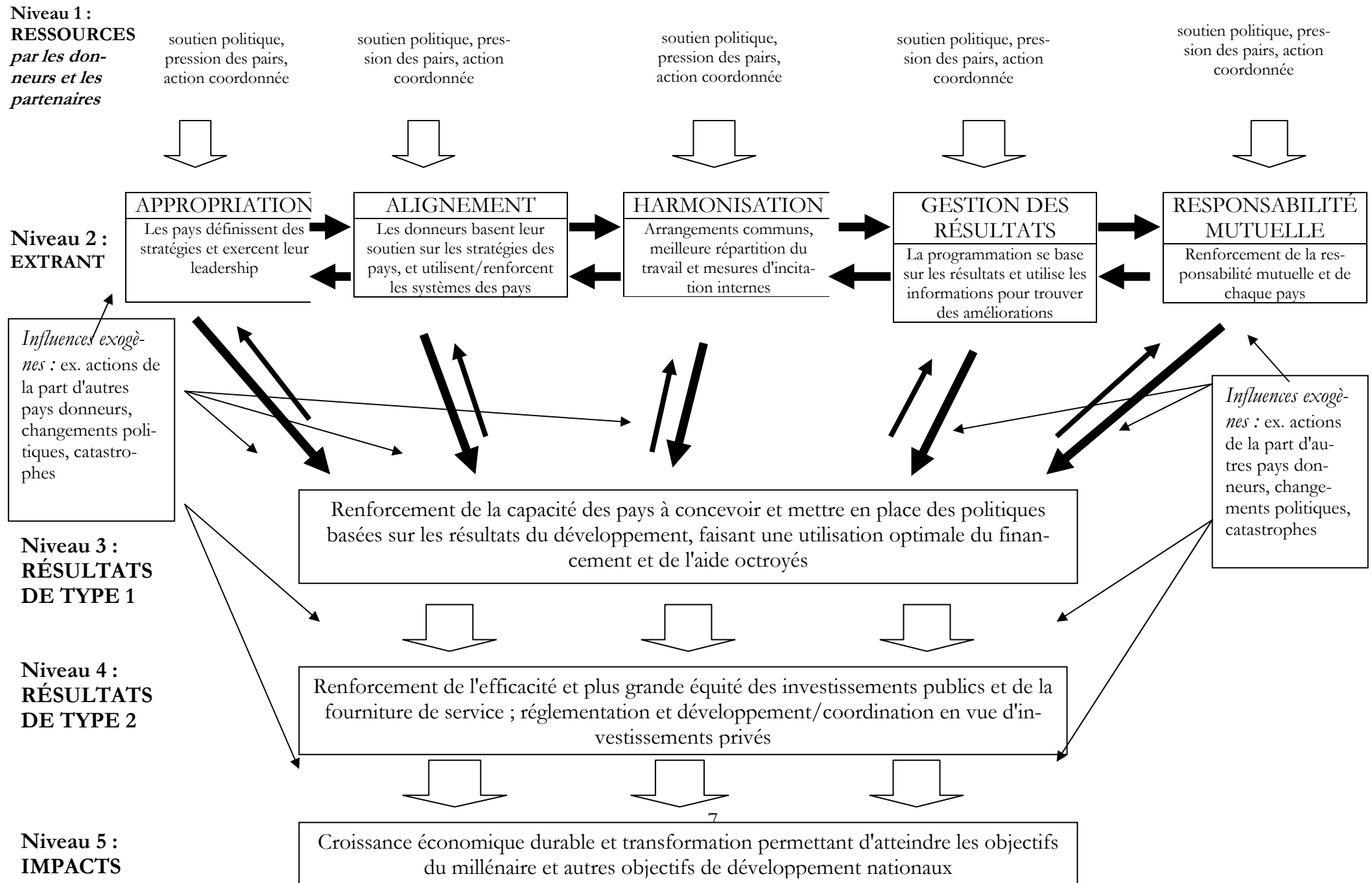
<sup>4</sup> Le tableau est extrait du "Options Paper"

La **phase 1 de l'évaluation** portera sur les ressources et (dans la mesure du possible) l'extrant. Pour cette phase, il conviendra donc de commencer par déterminer, avec l'aide de l'enquête de suivi, dans quelle mesure le soutien politique, la pression des pairs et l'action coordonnée (selon les partenaires et les donateurs, le cas échéant) contribuent à obtenir les changements auxquels les signataires se sont engagés. Les questions "Comment, pourquoi/pourquoi pas", seront posées à ce niveau. Ensuite, la nature des interactions entre les changements de comportement spécifiés par la Déclaration de Paris en matière d'appropriation, d'harmonisation et d'alignement, de gestion des résultats et de responsabilité mutuelle sera également étudiée.

La **phase 2 de l'évaluation** portera sur les réalisations et les impacts, et sur la théorie sous-jacente articulée par le modèle suivant :

- l'appropriation par les pays et les autres extrants promis par la Déclaration de Paris devraient, s'ils étaient mis en œuvre conjointement, renforcer la capacité des pays à concevoir et mettre en œuvre des politiques centrées sur les résultats du développement et la bonne utilisation des aides octroyées ;
- la capacité des pays, ainsi renforcée, permettrait d'élever la qualité de l'investissement et de la fourniture de services publics, y compris en termes de réglementation et de développement des institutions en vue d'investissements privés ;
- ces mesures permettraient d'obtenir de meilleurs résultats de développement, comme la croissance et la transformation, ainsi que la réalisation des Objectifs du Millénaire sur le Développement (OMD).

Schéma 2 : grandes lignes d'un éventuel cadre d'évaluation quant aux engagements de la Déclaration de Paris



En termes de **but**, la phase 1 se concentrera sur les enseignements pratiques retirés de la mise en œuvre, alimentant ainsi les débats sur les politiques d'efficacité de l'aide et le 3<sup>ème</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui se tiendra au Ghana en 2008. Pour la phase 2, il s'agira d'une enquête plus récapitulative, dont les résultats seront présentés au cours du 4<sup>ème</sup> forum, en 2010.

### **Principales questions pour l'évaluation**

L'évaluation s'intéressera principalement à la pertinence et à l'efficacité<sup>5</sup> de la Déclaration de Paris et à ses contributions en matière d'efficacité de l'aide. Il n'existe pas de définition officielle pour l'efficacité de l'aide, mais la notion regroupant plusieurs changements de comportements et de pratiques, pris dans leur ensemble, fait l'objet d'un consensus très large. La première phase de l'évaluation tentera de déterminer si ces changements se produisent, tandis que la seconde tentera de déterminer, dans la mesure où ces changements se sont bien produits, s'ils ont permis de renforcer l'efficacité du développement.

Les questions de l'évaluation (phase 1 de l'évaluation) peuvent et doivent être précisées en fonction des différents niveaux des grandes lignes du cadre d'évaluation présenté ci-dessus.

Le premier niveau du schéma s'intéresse aux *ressources* fournies par les donateurs et les partenaires. Les questions de l'évaluation, à ce niveau, s'intéressent principalement à ce qui se passe et à ce qui ne se passe pas, ainsi qu'au "pourquoi" et au "comment".

Le deuxième niveau du schéma se penche sur l'*extrant* prévu (c.-à-d. : appropriation, alignement, harmonisation, gestion des résultats et responsabilité mutuelle). Les questions de l'évaluation, à ce niveau, se concentreront surtout sur la relation entre les thèmes suivants : "quoi", "comment", "pourquoi".

Le troisième niveau s'intéresse aux *réalisations* et les questions de l'évaluation regarderont si les évolutions observées vont dans le sens de la logique du programme et la mesure dans laquelle cette logique sera, au fil du temps, complémentaire ou contradictoire (en raison de différences d'interprétation, d'incohérences inhérentes ou d'influences exogènes).

Les questions de l'évaluation doivent ensuite se concentrer sur des tendances ou des événements particuliers observés liés à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Il peut s'agir des constatations d'une étude donnée ou d'un rapport sur un ou plusieurs des 12 indicateurs de suivi. Les questions de l'évaluation peuvent également se concentrer sur un niveau observé quant à un changement indiqué par l'un des 56 engagements de la Déclaration de Paris qui ne seraient pas couverts par les 12 indicateurs de suivi (ex. : "Renforcer en tant que de besoin le rôle des instances parlementaires dans l'élaboration des stratégies nationales de développement et/ou des budgets", DP par. 48).

Des questions plus précises sont définies dans les cahiers des charges des évaluations au niveau des pays et des donateurs, fournis en annexe au présent document.

---

<sup>5</sup> Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats, OCDE/CAD, 2002



## **Limites de l'évaluation**

Certains diront peut-être que la Déclaration de Paris est encore trop récente pour être évaluée. En revanche, les cinq thèmes (appropriation, harmonisation, alignement, gestion des résultats et responsabilité mutuelle) ne sont pas nouveaux, d'autant que des études et évaluations précédentes (ex. : sur le cadre de développement général<sup>6</sup>) peuvent constituer un point de départ.

Des études de cas sur des pays auto-désignés et sur les services centraux de certains donateurs ont été adoptées au titre d'approches permettant d'analyser de façon détaillée des expériences concrètes. En aucun cas les pays auto-désignés et les organisations donatrices ne sont considérées comme représentatives. En conséquence, si elle cherche à développer des interprétations, des suppositions et des constatations pertinentes à un grand nombre de pays, d'agences et de contextes différents, cette évaluation ne doit pas être considérée comme une étude internationale exhaustive. Nous pensons qu'en prêtant attention au contexte et aux limites des constatations, ce que nous apprendrons de l'étude de ces pays pourra être adapté pour mettre en place, ailleurs, des initiatives du même type.

## **3. Structure/Architecture de l'évaluation**

La structure, ou l'architecture, de l'évaluation doit beaucoup au "Options Paper" préparé en 2006 pour évaluer la faisabilité d'un processus d'évaluation sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, résumé dans DCD/DAC/EFF(2006)13.

Les réunions du Réseau sur l'évaluation du développement, en mars et en novembre 2006, et la réunion du GT-EFF en juillet et en octobre 2006, ont soutenu l'approche générale selon laquelle l'évaluation devrait être menée comme a) une série d'évaluations au niveau national, conçues au sein d'un cadre commun d'évaluation, afin d'autoriser la comparaison des constatations entre différents pays, tout en conservant une certaine flexibilité pour les intérêts spécifiques à chaque pays ; b) un ensemble d'évaluations sur les donateurs (menées principalement sur de la documentation et des entretiens) permettant de comprendre de quelle manière la Déclaration de Paris trouve son expression dans les politiques et les recommandations d'un échantillon d'organisations donatrices.

Ces deux volets d'évaluation seront complétés par des programmes d'étude analytique à court terme (2007-2008) et à moyen terme (2008-2010) qui permettront de réunir et d'analyser les constatations des études d'évaluation individuelle, ainsi que d'autres études pertinentes. Dans la mesure du possible, les évaluations doivent s'appuyer sur les mesures de suivi conjointes et les compléter.

L'architecture de la deuxième phase de l'évaluation (2008-2010) sera basée sur les constatations du rapport de synthèse de la première phase d'évaluation. La conception même de la deuxième phase est prévue pour début 2008, les grandes lignes devant être présentées à l'occasion du forum, en même temps que les résultats de la première phase.

---

<sup>6</sup> "Toward Country Led Development", Banque mondiale, 2003

## **Structure de gestion**

Pour apporter des orientations stratégiques à l'évaluation, un Groupe de référence international a été mis en place, réunissant des membres du Réseau du CAD pour l'évaluation du développement, des représentants des pays partenaires, principalement les membres du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, et des représentants de la société civile. Le Groupe de référence sera dirigé conjointement par un représentant d'un pays partenaire et d'un pays donneur (Vietnam et Danemark) et se réunira trois ou quatre fois entre 2007 et 2008.

Le Groupe de référence a nommé un petit Groupe de gestion chargé de gérer l'évaluation au quotidien, réunissant le Danemark, les Pays-Bas, l'Afrique du Sud, le Vietnam et le PNUD<sup>7</sup>. Parmi les tâches qui lui incombent : développer le cahier des charges de la version préliminaire du cadre actuel d'évaluation, coordonner et gérer le processus conjoint d'évaluation, guider les études sur les différentes composantes, développer le programme de travail analytique et le travail de l'équipe impliquée dans la synthèse des constatations et des recommandations. Le Groupe de gestion sera présidé par l'un des présidents conjoints du Groupe de référence. Le Groupe de référence et le Groupe de gestion seront assistés d'un petit secrétariat hébergé et financé par le Danemark.

Les rôles et les responsabilités des Groupes de référence et de gestion sont détaillés en annexe 1.

## **Conduite de l'évaluation**

Comme mentionné ci-dessus, l'architecture de la première phase de l'évaluation (2007-2008) comprendra les thèmes suivants : évaluations au niveau des pays, évaluations des services centraux des donateurs, études thématiques et synthèse des trois. En outre, une deuxième phase visant à évaluer l'extrant (efficacité de l'aide et du développement) sera conçue et préparée.

## **Évaluations au niveau des pays**

Le cadre d'échantillonnage des évaluations au niveau des pays sera constitué par une sélection de pays partenaires auto-désignés souhaitant mener ces études. Cependant, les mêmes buts, motifs, objectifs et dimensions de l'évaluation seront couverts dans le cas de tous les pays, conformément au cahier des charges général, en annexe 2, pour l'évaluation au niveau des pays. Quoi qu'il en soit, une certaine mise en contexte sera autorisée, au vu de l'approfondissement nécessaire pour que les différentes thématiques soient examinées dans les pays respectifs.

Chaque évaluation doit être gérée à l'échelle du pays, mené par un Coordinateur d'évaluation nationale nommé par le gouvernement et soutenu par un *groupe de conseil* incluant les parties concernées au niveau national, notamment la société civile et les partenaires au développement. Idéalement, le groupe de conseil devrait permettre d'établir un suivi, à l'avenir, sur les questions évoquées par l'évaluation.

---

<sup>7</sup> Un représentant d'un pays partenaire, de préférence originaire d'Amérique latine, doit toujours être identifié.

Les principes essentiels d'indépendance et d'objectivité<sup>8</sup> doivent être appliqués et devront être assurés à l'échelle locale. Les gouvernements respectifs et les donateurs devront financer les évaluations en utilisant soit les mécanismes de financement local, soit les fonds d'évaluation centraux des donateurs. Chaque pays partenaire doit s'associer avec plusieurs donateurs qui assureront son financement et son soutien technique.

Les constatations de l'évaluation devront être discutées au niveau de chaque pays, entre les pays et leurs partenaires respectifs au développement, avant d'être communiquées à l'Équipe de synthèse via le Groupe de gestion de l'évaluation.

Les rôles et les responsabilités des Coordinateurs d'évaluation nationale sont détaillés dans l'annexe 2A.

### **Évaluation au niveau des services centraux des partenaires au développement**

Au même titre que l'échantillonnage des pays, il sera procédé à un processus d'auto-sélection des donateurs acceptant une évaluation de leurs services centraux. En revanche, dans ce cas, l'adaptation du cahier des charges n'est pas considérée comme appropriée. Quoi qu'il en soit, certains problèmes et points précis pourront être ajoutés au cahier des charges standard (voir l'annexe 3).

Chaque évaluation doit être menée par le partenaire au développement (de préférence par son département d'évaluation indépendant) ou par une autre entité indépendante, et soutenue par un *groupe de conseil*, incluant, de préférence, des représentants des pays partenaires concernés.

Les rôles et les responsabilités des Coordinateurs d'évaluation sont détaillés en annexe 3A.

### **Études thématiques**

Les Groupes de référence et de gestion peuvent initier des études thématiques spécifiques, afin de compléter les évaluations menées au niveau du pays et des donateurs. Les études thématiques devraient se baser principalement sur la documentation (évaluations, rapports de recherche et autres types d'études) et pourraient éventuellement se concentrer sur les thèmes suivants :

*Les liens entre l'efficacité de l'aide et l'efficacité du développement* : l'efficacité du développement ne dépend pas seulement de l'efficacité de l'aide, et une aide plus efficace n'est peut-être même pas le facteur déterminant en matière d'efficacité du développement. Une étude thématique devrait donc être initiée pour envisager des liens possibles entre les deux, et éventuellement avec d'autres facteurs clés. Cette étude devrait être coordonnée avec l'Évaluation conjointe de l'APD.

*Coopération technique* : en quoi les principes de la DP pour une coopération technique coordonnée contribue au développement d'institutions plus efficaces ? Cette étude utiliserait les constatations d'études précédentes et serait coordonnée avec l'étude proposée par la JICA et le DFID sur l'efficacité de la coopération technique en matière de développement des capacités.

---

<sup>8</sup> Ex. : comme précisé par les bonnes pratiques OCDE/CAD pour les évaluations de la coopération au développement.

*Déliement de l'aide* : La DP engage les donateurs à continuer à progresser sur le déliement de l'aide. Dans quelle mesure les partenaires au développement ont-ils effectivement délié leur assistance et quels sont les principaux facteurs contribuant ou freinant l'avancement vers un déliement complet de l'aide au développement ? L'étude devrait identifier des exemples d'avantages d'une aide totalement déliée.

*États fragiles* : Quelles sont les exigences et les défis particuliers liés à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris dans les États fragiles ?

*Société civile* : Dans quelle mesure la Déclaration de Paris est-elle pertinente et applicable à la coopération au développement organisée via les ONG/la société civile ? Dans quelle mesure les agents de la société civile devraient-ils être impliqués dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ? Cette étude ne devrait être entreprise que s'il s'avère nécessaire de compléter le travail initié par le GT-EFF en coopération avec le Groupe de conseil des OSC.

*Domaines transversaux* : Des études séparées pourraient être demandées sur les exigences et les défis spécifiques en matière de droits de l'homme, d'égalité entre hommes et femmes, d'environnement et de SIDA/VIH. Quelles sont les conséquences sur ces questions de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ?

Certaines études thématiques seront commandées et gérées par le Groupe de gestion de l'évaluation, d'autres seront entreprises par les parties concernées (donneurs et/ou pays partenaires) du Groupe de référence, coordonné et assisté par le Groupe de gestion.

## **Synthèse**

Le but de la première phase est d'évaluer l'efficacité de l'aide en identifiant les bonnes pratiques, tant pour les partenaires que pour les donateurs. Le Rapport de synthèse se basera sur les constatations (i) des évaluations au niveau des pays ; (ii) des évaluations au niveau des services centraux des donateurs ; (iii) d'autres évaluations sur les donateurs/conjointes terminées et en cours concernant certains aspects du programme de la Déclaration de Paris (ex. : appropriation, partenariat, assistance budgétaire, évaluations par secteurs, etc.) et rapports de groupes de contrôle indépendants (type IMG)<sup>9</sup>; et (iv) des études thématiques. L'utilisation de sources multiples permettrait, dans une large mesure, de contribuer à la généralisation des résultats issus des études de cas des différents pays et des évaluations menées au niveau des donateurs.

Le cahier des charges du travail de synthèse sera élaboré en mai 2007.

Les études thématiques et la version préliminaire du Rapport de synthèse seront confiées à des groupes/équipes d'évaluation indépendant(e)s.

Le Groupe de gestion de l'évaluation gèrera les activités liées au Rapport de synthèse. Il conviendra de définir des étapes pour s'assurer de l'intégration entre le programme d'évaluation et le programme de l'Activité conjointe de suivi à moyen terme (le contenu de ce programme n'étant pas encore défini).

---

<sup>9</sup> Le Groupe de contrôle indépendant en Tanzanie, voir : <http://www.tzdpgr.or.tz/index.php?id=20>

## Produits spécifiques à l'évaluation

Les produits spécifiques à l'évaluation sont les suivants :

- Rapports d'évaluation au niveau des pays
- Rapports d'évaluation sur les services centraux des donateurs
- Études thématiques
- Rapport de synthèse 2008
- Résumés de rapports, notes etc.

Le processus d'évaluation doit être considéré comme une activité continue dont les résultats seront publiés à différentes échéances, avant et après 2008. En revanche, la fin de l'année 2007 constituera un tournant essentiel, car les constatations de la première phase d'évaluation devront être intégrées au Forum de haut niveau de 2008. Un atelier est envisagé pour la fin de l'année 2007, afin de discuter des premières conclusions des évaluations au niveau des pays et des donateurs, ainsi que des études thématiques.

Ces objectifs sont réalisables dans le cadre de l'approche suggérée, le travail de synthèse devant prendre en considération plusieurs évaluations au niveau des pays et des donateurs, ainsi qu'un ensemble de sources et études diverses.

## Calendrier - Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

2007		2008	
jan – mars	Définition du cadre d'évaluation	jan – avril	Synthèse des évaluations (et autres sources)
mars – avril	Élaboration de mandats spécifiques pour les évaluations au niveau des pays et des donateurs	avril	Réunion du Groupe de référence / Atelier sur le Rapport de synthèse
mars – mai	Développement du programme d'études thématiques et de travail d'analyse	septembre	3 <sup>ème</sup> Forum de haut niveau
mai – oct	Évaluations des enseignements tirés par les pays partenaires et les donateurs ; études thématiques	août – sept	Développement d'un programme d'étude du suivi 2008 – 2010
nov	Atelier international sur les premières constatations	nov – 2010	Suivi des études <i>récapitulatives</i> – à décider